

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 R. 3 - Désignation de représentants de la Ville de Paris au sein de la Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L1414-6 du Code général des collectivités locales).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 6 mai 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein de la Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L1414-6 du Code général des collectivités locales) :

Titulaires :

Mme Véronique LEVIEUX,
Mme Léa FILOCHE,
Mme Antoinette GUHL,
M. Jean-François LEGARET,
M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléants :

Mme Virginie DASPET,
Mme Claudine BOUYGUES,
M. Pascal JULIEN,
Mme Delphine BURKLI,
Mme Déborah PAWLIK.